

COMMUNE DE RODELLE



APPROUVÉ par délibération
du Conseil Municipal
du 21.12.2005



P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES - EAU

5c1

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

1^{ère} REVISION

MARIE Michel
Architecte D.P.L.G. - Urbaniste
C.E.A. en Aménagement

239, Rue Brumaire
34 000 Montpellier

Prescrit le
Arrêté le
Publié le
Approuvé le

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Rodelle

Annexes Sanitaires - Eau

Le service de distribution en eau potable de la commune de Rodelle est effectué par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Montbazens Rignac (SIAEP). Ce service est également exploité en gérance par la Société de Distribution d'Eau Intercommunales (SDEI).

Les points de prélèvement en eau potable pour la commune de Rodelle, se situent dans le Nord du Département de l'Aveyron, notamment à la station de Saigues.

PREFECTURE DE L'AVEYRON



**DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT**

Arrêté n° 2005 - 158 - 3 du 07 JUIN 2005

ML/MTC

OBJET : Prise en considération de la mise à l'étude de l'aménagement du contournement de Rodez

LA PREFETE DE L'AVEYRON
*Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite*

- VU** le schéma directeur routier national approuvé par décret n° 92-379 du 1^{er} avril 1992 inscrivant la RN 88 en tant que grande liaison d'aménagement du territoire ;
 - VU** les conclusions du comité interministériel pour l'aménagement du territoire du 12 juillet 1993 classant la RN 88 comme une des priorités routières nationales et prévoyant son aménagement en 2 x 2 voies à caractéristiques autoroutières ;
 - VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 111-10, L 111-8, R 111-26-1 et R 111-26-2 ;
 - VU** la lettre du 22 février 2005 de M. le Ministre de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer ;
 - VU** le rapport du Directeur départemental de l'Équipement en date du 10 mai 2005 ;
- CONSIDÉRANT** que le contournement de Rodez par la RN 88 permet l'évitement de l'agglomération de Rodez et facilitera la liaison inter-régions ;
- CONSIDÉRANT** que, pour préserver les fuseaux de passage de cette nouvelle voie, il y a lieu de définir un périmètre de mise à l'étude ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la préfecture

- ARRETE -

Article 1° : La mise à l'étude du projet de contournement de Rodez est prise en considération sur la base du périmètre d'étude défini au plan annexé au présent arrêté (fuseaux des tracés 1 et 3).

Article 2° : Le présent arrêté et le plan annexé seront notifiés à l'ensemble des communes concernées par le projet et au Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez en charge du schéma de cohérence territoriale.

Article 3° : Le sursis à statuer, opposable en application de l'article L 111-10 du code de l'urbanisme, pourra être appliqué à toute demande d'autorisation du sol à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4° : Le présent arrêté fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans deux journaux publiés dans tout le département. Il sera en outre publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

De plus, le présent arrêté sera affiché aux mairies visées à l'article 5 ci-dessous.

Article 5° : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental de l'Equipement, le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez, le Maire de Luc-La Primaube, le Maire d'Olemps, le Maire d'Onet le Château, le Maire de Salles La Source, le Maire de Druelle, le Maire de Sébazac Concourès, le Maire de Rodelle, le Maire de La Loubière, le Maire de Flavin, le Maire du Monastère, le Maire de Sainte Radegonde et le Maire de Rodez sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rodez, le 07 JUIN 2005



Chantal JOURDAN

COMMUNE DE RODELLE



APPROUVÉ par délibération
du Conseil Municipal
du 21.12.2005



P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES - ASSAINISSEMENT -

5c2

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

1^{ère} REVISION

MARIE Michel
Architecte D.P.L.G. - Urbaniste
C.E.A. en Aménagement

239, Rue Brumaire
34 000 Montpellier

Prescrit le

Arrêté le

Publié le

Approuvé le

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Rodelle

Annexes Sanitaires - Assainissement

La commune de Rodelle dispose de trois agglomérations et d'un nombre important de hameaux. Seul le village de Bezannes est équipé d'un réseau d'assainissement, ce dernier est de type séparatif.

Bezannes

Les eaux usées sont collectées par des canalisations en amiante-ciment d'un diamètre de 125 à 150 mm raccordées à une station d'épuration de type digestion et filtre bactérien.

Les rejets s'effectuent après traitement dans une faille du sol. Les eaux pluviales sont évacuées par deux canalisations de Ø300 mm en béton implantées le long du R.D. n°68.

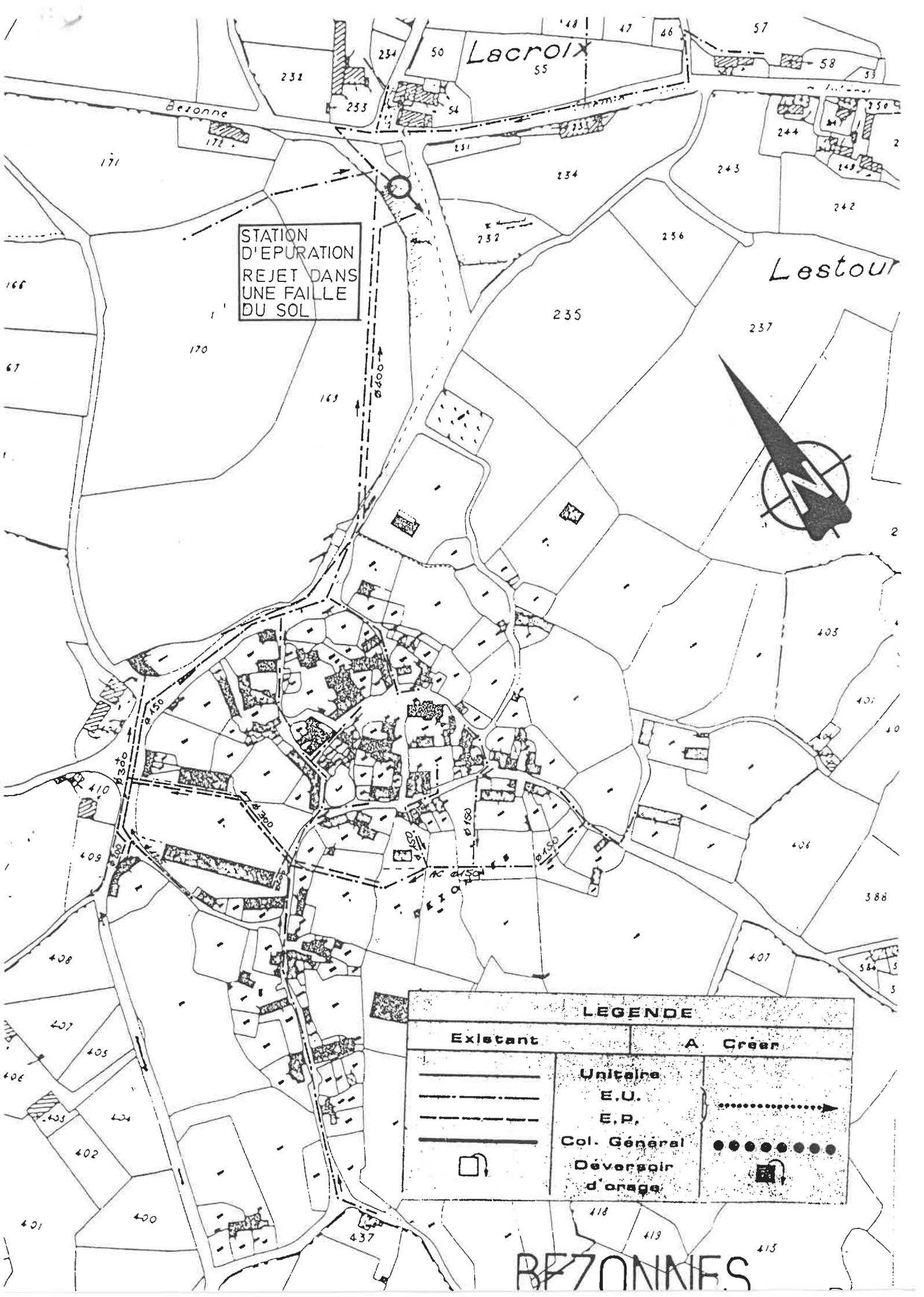
Saint-Julien de Rodelle

Le village de Saint-Julien de Rodelle est équipé d'un ancien réseau public d'assainissement de type unitaire réalisé en buses béton. La commune a fait établir un projet en vue de recueillir les eaux usées de l'agglomération du village et de les dériver vers une future station d'épuration. Une 1^{ère} tranche a été réalisée en canalisations de 150 mm. Le réseau existant en buses béton sera à terme, réservé aux eaux pluviales. La future station d'épuration aura une capacité de traitement de 100 équivalents habitants, soit environ 150 m³ / jour.

Etat futur

Le Plan Local d'Urbanisme prévoyant une extension des villages et hameaux sous forme d'habitat individuel lâche, hormis pour les quelques habitations qui pourront se raccorder aux réseaux existants, l'assainissement par un dispositif individuel propre à chaque construction semble le mieux adapté.

Ce système d'épuration individuel sera conforme à la réglementation en vigueur et particulièrement soigné notamment dans les terrains calcaires. A terme et en fonction de l'urbanisation réellement constatée, le réseau d'assainissement collectif sera étendu au quartiers ainsi créés.



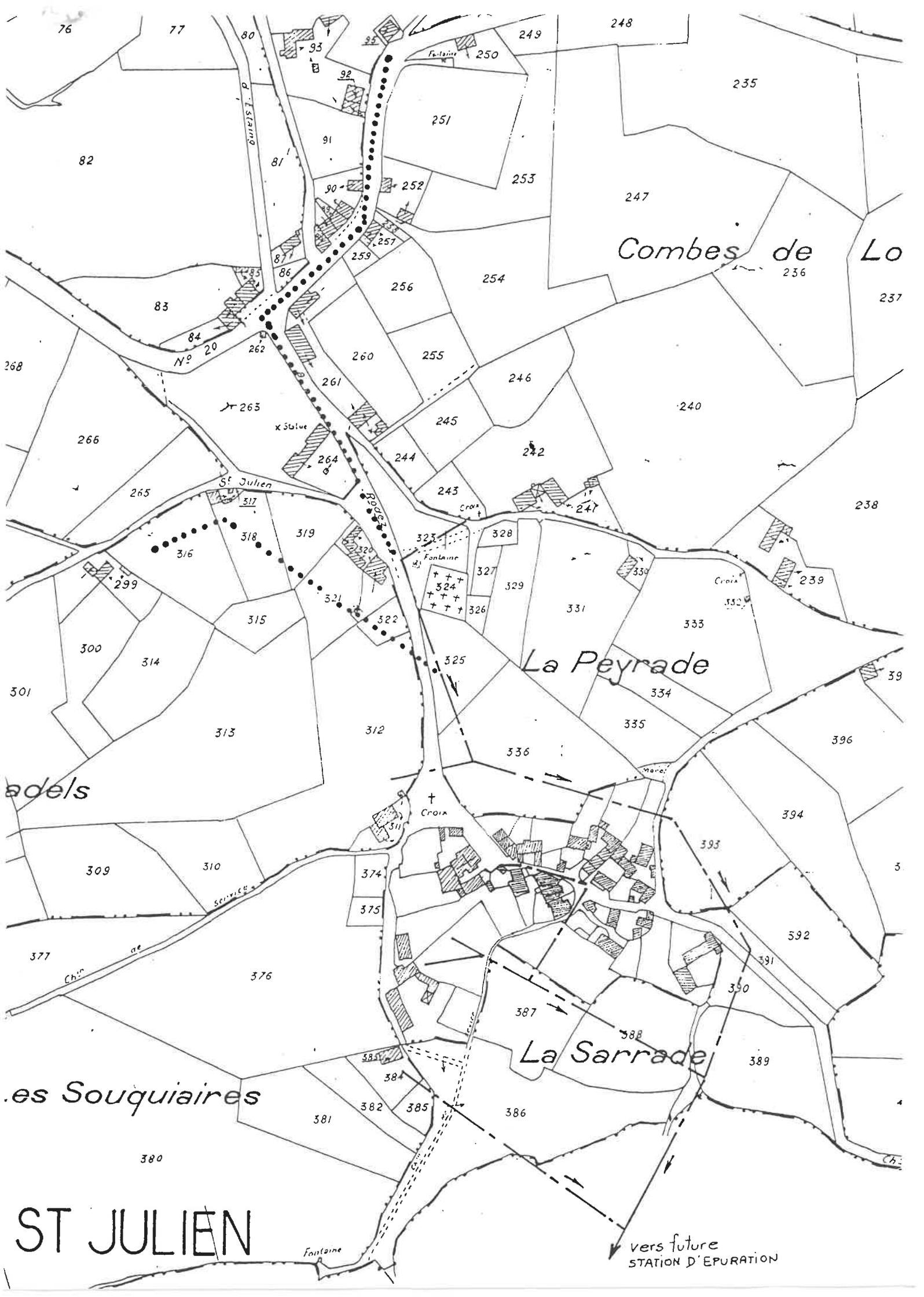
STATION
D'EPURATION
REJET DANS
UNE FAILLE
DU SOL

Lestour

LEGENDE

Existant	A Créer
Unitaire E.U.	
E.P.	
Col. Général	
Déversoir d'orage	

BEZANNES



Combes de Lo

La Peyrade

La Sarrade

ST JULIEN

vers future
STATION D'EPURATION

Route N° 20

x Solive

St Julien

Fontaine

† Croix

Fontaine

Croix

Croix

Marée

Servage

76

77

80

249

248

235

82

81

251

253

247

83

86

256

254

236

237

N° 20

262

260

255

246

240

265

266

264

244

242

238

265

317

318

319

320

321

322

323

328

327

329

326

331

335

239

300

314

315

321

322

325

La Peyrade

331

335

39

301

313

312

336

334

335

396

adels

309

310

374

375

† Croix

393

394

3

377

Ch^{ne}

376

387

388

392

391

390

392

391

390

es Souquaires

381

382

385

386

389

380

4

Ch^{ne}

COMMUNE DE RODELLE



Approuvé par délibération
du Conseil Municipal
du 21.12.2005



P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES - ORDURES MENAGERES -

5c3

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

1^{ère} REVISION

MARIE Michel
Architecte D.P.L.G. - Urbaniste
C.E.A. en Aménagement

239, Rue Brumaire
34 000 Montpellier

Prescrit le
Arrêté le
Publié le
Approuvé le

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Rodelle

Annexes Sanitaires – Ordures ménagères

La commune de Rodelle adhère au SICTOM de Bozouls, mais depuis le 1^{er} janvier 2002 la commune de Rodelle adhère à la Communauté de Commune Bozouls-Comtal dont les études, la gestion, les travaux et les investissements relatifs à la collecte, au traitement, au tri, à l'élimination et à la valorisation des déchets et assimilés, sont une des compétences.

1 - Ramassage

Les déchets ménagers sont collectés une fois par semaine, le jeudi. Tous les villages et hameaux de la commune sont desservis.

La totalité de la commune de Rodelle a été pourvue de containers. Le ramassage s'effectue soit par containers collectifs, soit par containers individuels.

Exemple = Le village de Rodelle : ramassage collectif,
Le village de Bezannes : ramassage individuel,
Le village de Saint-Julien : ramassage collectif et individuel.

2 - Décharge

Les résidus ménagers ainsi collectés sont évacués par la Communauté de Commune Bozouls-Comtal vers l'usine de broyage de Sainte Radegonde, située au Sud Est de Rodez.